

First Phosphate intersecte 92,5 mètres à 11,82 % de phosphate igné à partir de la surface à son projet Bégin-Lamarche dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, Québec, Canada

Saguenay, Québec--(Newsfile Corp. - 23 avril 2024) - First Phosphate Corp. (CSE: PHOS) (OTC: FRSPF) (FSE: KD0) (« First Phosphate » ou la « Société ») est heureuse d'annoncer une troisième série de résultats d'analyse de son programme de forage en cours de 25 000 mètres sur son projet Bégin-Lamarche situé dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, Québec, Canada. Depuis le début du programme de forage en février 2024, un total de 23 398 mètres de forage a été effectué et les résultats d'analyse ont maintenant été retournés pour un total de 9 155 mètres de forage. Un total de 4 691 échantillons sont encore au laboratoire et les résultats seront publiés au fur et à mesure de leur disponibilité.

Faits saillants :

- **Zone Montagne** : Le sondage BL-24-56 a intersecté 11,82 % de P_2O_5 (phosphate) sur 92,5 mètres à partir d'une profondeur de surface de 6,5 mètres. Le forage dans la Zone Montagne a révélé une épaisse couche (90 mètres) de nelsonite porteuse de phosphate affleurant en surface avec de nombreuses autres intersections à haute teneur supérieure à 10 % de P_2O_5 .
- **Zone Nord** : Le sondage BL-24-40 a intersecté 7,76 % de P_2O_5 sur 88,2 mètres à partir d'une profondeur de 186,0 mètres, y compris 9,33 % de P_2O_5 sur 61,2 mètres.
- **Zone Nord-ouest** : Le sondage BL-24-54 a intersecté 9,18 % de P_2O_5 sur 40,0 mètres à partir d'une profondeur initiale de 61,1 mètres.
- **Zone Sud** : Le sondage BL-24-55 a intersecté 4,60 % de P_2O_5 sur 190,8 mètres à partir d'une profondeur de surface de 4,0 mètres.

« Les résultats du forage dans la Zone Montagne ont révélé une épaisse couche de phosphate igné de haute teneur commençant dès la surface. Cette géométrie de couche crée un scénario idéal pour un éventuel démarrage d'une exploitation à ciel ouvert », a déclaré John Passalacqua, PDG de First Phosphate. « Le programme de forage sera achevé à temps d'ici la fin mai 2024 et une estimation des ressources conforme à la norme 43-101 débutera immédiatement une fois que tous les autres résultats d'analyse auront été reçus du laboratoire. ».

Zone Montagne

Au total, 20 sondage ont été réalisés à ce jour dans la zone Montagne, mais les résultats de seulement 5 sondage ont été reçus à ce jour. Les données reçues de ces 5 sondage montrent des teneurs de plus de 10 % de P_2O_5 sur des largeurs allant de 7 m à 92 m. La zone Montagne a été forée sur une longueur totale de 250 m à ce jour. Cette zone commence à fusionner (depuis le sud-est) avec la zone Nord où il existe une enveloppe minéralisée en phosphate de 500 m d'épaisseur, qui a délimité jusqu'à 4 couches individuelles de 60 à 100 m d'épaisseur à partir de la surface et jusqu'à une profondeur de 300 m. La longueur totale de la zone Montagne et de la zone Nord est d'environ 600 m.

Le sondage BL-24-56 a recoupé 11,82 % de P_2O_5 sur 92,5 m à partir d'une profondeur de 6,5 m. Une autre intersection à haute teneur dans le trou BL-24-53 a donné 9,5 % de P_2O_5 sur 62,3 m à partir d'une profondeur de 70,1 m (voir le tableau 1).

Tableau 1 - Résultats des forages sur la Zone Montagne

Sondage	De (m)	À (m)	Longueur ¹ (m)	P ₂ O ₅ (%)	TiO ₂ (%)	Fe ₂ O ₃ T (%)
BL-24-46	32,0	74,0	42,0	8,73	3,26	22,43
<i>incluant</i>	32,0	49,5	17,5	10,31	4,15	27,30
<i>incluant</i>	55,0	74,0	19,0	9,75	3,30	22,61
	111,0	135,0	24,0	12,47	4,63	30,05
	155,2	177,6	22,4	14,34	5,84	28,28
	225,0	252,0	27,0	11,15	3,85	19,81
	258,0	278,0	20,0	4,18	1,96	10,25
BL-24-51	70,0	111,0	41,0	7,72	1,88	16,09
	133,3	136,0	2,7	16,33	4,48	24,75
	152,5	157,5	5,0	11,85	4,54	23,67
BL-24-53	70,1	132,4	62,3	9,50	4,12	28,45
<i>incluant</i>	70,1	114,8	44,7	10,91	4,88	34,23
et	154,1	246,0	91,9	6,92	3,50	20,08
<i>incluant</i>	192,0	220,5	28,5	10,98	5,35	27,27
BL-24-56	6,5	99,0	92,5	11,82	5,29	30,96
<i>incluant</i>	6,5	84,0	77,5	12,96	5,77	33,31
	123,0	162,0	39,0	8,43	3,18	17,56

¹ Les longueurs sont mesurées le long de la carotte. Les largeurs réelles sont estimées être comprises entre 70% et 90% de l'intervalle de la carotte.

Zone Nord

Les résultats de forage de 2024 indiquent jusqu'à présent 4 couches de phosphate minéralisées d'une épaisseur variant de 60 m à 100 m à l'intérieur d'une enveloppe minéralisée de 500 m d'épaisseur commençant à la surface et se poursuivant jusqu'à une profondeur de 300 m. Des sondages supplémentaires sont ajoutés à cette zone afin de mieux définir les couches.

Le sondage BL-24-40 a recoupé 7,76% P₂O₅ sur 88,2 m à partir d'une profondeur de 186,0 m incluant 9,33% P₂O₅% sur 61,2 m (voir tableau 2).

Tableau 2 - Résultats des sondages sur la Zone Nord

Sondage	De (m)	À (m)	Longueur ¹ (m)	P ₂ O ₅ (%)	TiO ₂ (%)	Fe ₂ O ₃ T (%)
BL-24-40	21,0	60,0	39,0	5,78	3,91	24,55
<i>incluant</i>	48,0	60,0	12,0	10,09	5,45	36,98
et	186,0	274,2	88,2	7,76	2,86	21,87
<i>incluant</i>	213,0	274,2	61,2	9,33	3,14	24,13
BL-24-42 ²	6,6	188,7	182,1	5,04	3,09	17,77
<i>incluant</i>	93,0	108,0	15,0	8,01	4,35	24,05
<i>incluant</i>	120,0	159,4	39,4	8,00	4,38	28,57

¹ Les longueurs sont mesurées le long de la carotte. Les largeurs réelles sont estimées être comprises entre 70% et 90% de l'intervalle de la carotte.

²Ce forage a été interprété comme ayant été foré parallèle à la couche de phosphate.

Zone Nord-Ouest (NO)

Le sondage BL-24-45 a recoupé 7,97 % de P₂O₅ sur 38,0 m à partir d'une profondeur de 22,0 m et le

sondage BL-24-54 a recoupé 9,18 % de P₂O₅ sur 40,0 m à partir de 61,1 m (voir tableau 3). La zone Nord-Ouest a été forée sur une distance de 300 m et a retourné des valeurs entre 8 % et 10 % P₂O₅ sur des largeurs allant de 30 m à 40 m. Cette zone est située au nord-ouest de la tendance magnétique principale et de la zone de minéralisation en phosphate.

Tableau 3 - Résultats des sondages sur la Zone Nord-Ouest

Sondage	De (m)	À (m)	Longueur ¹ (m)	P ₂ O ₅ (%)	TiO ₂ (%)	Fe ₂ O ₃ T (%)
BL-24-45	22,0	60,0	38,0	7,97	3,15	20,54
BL-24-54	61,1	101,1	40,0	9,18	4,80	28,16

¹ Les longueurs sont mesurées le long de la carotte. Les largeurs réelles sont estimées être comprises entre 80% et 90% de l'intervalle de la carotte.

Zone Sud

La zone sud a été forée en sections espacées de 100 m sur une longueur de 1 000 m. Les résultats obtenus à ce jour dans la zone sud montrent des largeurs continues de plus de 100 m de minéralisation phosphatée. Le sondage BL-24-55 indique des résultats de 4,60 % P₂O₅ sur 190,8 m à partir d'une profondeur de surface de 4,0 m (voir tableau 4). Les résultats actuels confirment également la présence d'autres couches de phosphate à plus haute teneur, comme en témoignent le sondage BL-24-41 qui a retourné 8,87 % P₂O₅ sur 12,6 m et le sondage BL-24-52 qui a retourné 7,04 % P₂O₅ sur 43,7 m, y compris une section de 12,28 % P₂O₅ sur 9,2 m.

Tableau 4 - Résultats des forages de la Zone Sud

Sondage	De (m)	À (m)	Longueur ¹ (m)	P ₂ O ₅ (%)	TiO ₂ (%)	Fe ₂ O ₃ T (%)
BL-24-41	6,9	19,5	12,6	8,87	6,21	31,05
	96,0	141,0	45,0	5,18	3,08	17,68
<i>including</i>	96,0	126,0	30,0	6,14	3,75	20,04
<i>including</i>	135,0	141,0	6,0	7,48	3,17	26,64
BL-24-50	4,2	93,0	88,8	5,90	4,14	23,62
BL-24-52	67,0	183,0	116,0	4,54	3,47	19,48
	204,0	273,0	69,0	5,49	2,93	19,84
	204,0	247,7	43,7	7,04	3,62	24,50
<i>including</i>	204,0	228,0	24,0	7,77	4,14	29,02
<i>including</i>	238,5	247,7	9,2	12,28	5,59	30,41
<i>including</i>	258,0	273,0	15,0	4,33	2,50	15,79
BL-24-55	4,0	194,8	190,8	4,60	3,64	19,83
<i>including</i>	4,0	132,0	128,0	5,08	3,90	20,92
<i>including</i>	153,0	194,8	41,8	4,95	4,24	23,59
BL-24-57	3,5	81,4	77,9	4,71	3,17	19,33
<i>including</i>	3,5	48,0	44,5	4,89	3,30	20,06
<i>including</i>	63,0	81,4	18,4	7,85	5,10	28,82
	157,7	169,0	11,3	4,04	2,25	16,37
	183,9	194,0	10,1	6,58	3,86	22,58
	240,8	244,0	3,2	10,54	2,02	12,51

¹ Les longueurs sont mesurées le long de la carotte. Les largeurs réelles sont estimées être comprises entre 60% et 90% de l'intervalle de la carotte.

Les paramètres techniques des sondages mentionnés dans ce communiqué de presse sont présentés dans le Tableau 5 ci-dessous, et leur emplacement est indiqué dans la Figure 1 ci-dessous. Les résultats des sondages précédemment publiés dans le cadre du programme de forage de 2024 sont présentés dans le Tableau 6.

Table 5 - Paramètres techniques des sondages

Sondage	UTM Est	UTM Nord	Azimut	Pendage	Longueur (m)	Zone
BL-24-40	326585	5403279	330	-45	282	Nord
BL-24-41	326011	5402284	125	-45	150	Sud
BL-24-42	326568	5403312	150	-45	201	Nord
BL-24-45	326253	5403348	305	-45	204	NO
BL-24-46	326814	5403914	150	-45	300	Montagne
BL-24-50	325795	5402184	125	-45	276	Sud
BL-24-51	326814	5403914	150	-60	244.7	Montagne
BL-24-52	325781	5402326	125	-45	300	Sud
BL-24-53	326851	5403845	150	-45	301	Montagne
BL-24-54	326348	5403342	350	-45	225	NO
BL-24-55	325852	5402300	125	-45	225	Sud
BL-24-56	326899	5403859	150	-45	288	Montagne
BL-24-57	325897	5402245	125	-45	300	Sud

Tableau 6 - Résultats des forages publiés de la campagne de forages 2024

Sondage	De (m)	À (m)	Longueur (m)	P ₂ O ₅ (%)	TiO ₂ (%)	Fe ₂ O ₃ T (%)
BL-24-22	195,00	259,50	64,50	5,80	2,94	21,04
BL-24-23	21,00	175,10	154,10	7,02	4,40	27,34
BL-24-24	61,30	190,90	129,60	5,22	3,63	22,32
BL-24-25	74,20	117,00	42,80	9,89	3,54	28,65
BL-24-26	6,90	96,00	89,10	9,44	3,92	27,59
BL-24-27	138,00	189,00	51,00	4,41	3,05	20,62
BL-24-28	73,25	152,20	78,95	5,48	4,07	24,68
BL-24-29	99,00	276,00	177,00	4,46	3,63	22,85
BL-24-30	33,00	78,65	45,65	4,28	2,97	19,83
BL-24-31	119,85	213,80	93,95	7,16	3,49	18,76
BL-24-32	159,00	228,00	69,00	5,51	3,82	24,60
BL-24-33	3,80	110,00	106,20	5,00	3,70	21,19
BL-24-34	93,00	192,00	99,00	6,34	2,74	20,09
BL-24-35	212,50	253,70	41,20	6,25	3,44	19,55
BL-24-36	234,0	342,0	108,0	6,83	4,33	28,34
BL-24-37	84,0	126,0	42,0	6,03	4,47	28,57
BL-24-39	102,0	150,0	48,0	5,51	2,20	16,64
BL-24-43	111,0	369,0	258,0	5,41	4,33	22,19
BL-24-44	192,4	283,0	90,6	7,48	3,38	23,64
BL-24-47	153,0	304,0	151,0	3,89	3,36	19,51
BL-24-48	32,0	39,65	7,65	15,01	2,59	19,17
BL-24-49	72,5	105,5	33,0	8,65	3,77	24,05

Les résultats détaillés des forages de 2024 sont disponibles à :

2 avril 2024 : <https://firstphosphate.com/fr/drilling-2m-vein-of-massive-apatite>

19 mars 2024: <https://firstphosphate.com/fr/initial-assay-results>

Résultats du programme de forage précédent de 4 274 mètres réalisé en 2023 peuvent être consultés dans le communiqué de presse du 5 juin 2023 disponible à l'adresse suivante :

<https://firstphosphate.com/fr/begin-lamarche-2023>

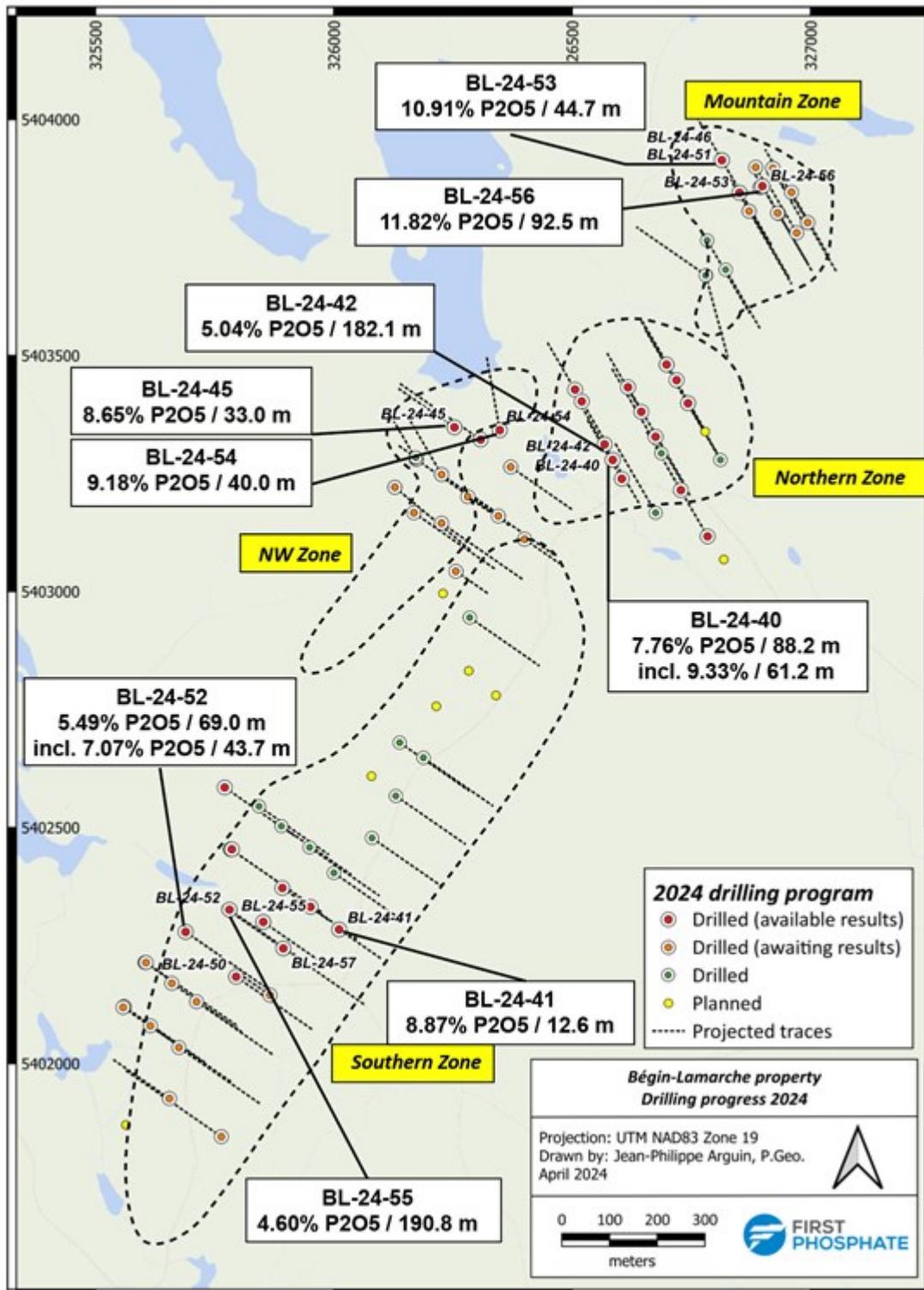


Figure 1 - Progression des sondages du projet Bégin-Lamarche

To view an enhanced version of this graphic, please visit:

https://images.newsfilecorp.com/files/8917/206392_9568da5eb448580a_001full.jpg

L'échantillonnage et les données d'analyse des carottes de forage sont contrôlés grâce à la mise en œuvre par la société d'un protocole d'assurance et de qualité (QA-QC) conçu selon les directives de meilleures pratiques d'exploration minérale de l'ICM.

Une procédure formelle de chaîne de traçabilité a été adoptée pour la sécurité des échantillons jusqu'à leur livraison au laboratoire. Les carottes de forage (de taille NQ) est décrite et les échantillons sont sélectionnés par les géologues de Laurentia Exploration Inc. et sciés en deux avec une scie diamantée sur le site du projet. La moitié des carottes est conservée sur le site à des fins de référence. Les intervalles d'échantillonnage peuvent varier de 0,5 à 3 mètres de longueur en fonction des observations géologiques. Un blanc et un étalon sont insérés au début de chaque lot d'échantillons, généralement un sondage complet, et un blanc et un étalon sont ensuite insérés alternativement tous les 10 échantillons. Les échantillons de carotte sont conditionnés et envoyés par transport terrestre dans des sacs de riz scellés à un laboratoire indépendant, Activation Laboratories Ltd. d'Ancaster, Ontario (ISO/IEC 17025:2005 avec CAN-P-1579). Les échantillons de carotte sont concassés jusqu'à 80 % passant à 2 mm (10 mailles), divisés par riffle à 250 g et pulvérisés (en acier doux) jusqu'à 95 % passant à -200 mailles. Chaque échantillon est analysé pour une analyse de roche entière (code 4B) pour les 10 oxydes majeurs et 11 éléments traces par fusion de 3g de matériau au lithium métaborate/tétraborate et analyse par ICP-OES. Le laboratoire dispose de ses propres protocoles de QA/QC.

Personne qualifiée

L'information scientifique et technique de First Phosphate incluse dans ce communiqué de presse a été revue et approuvée par Gilles Laverdière, géo. M. Laverdière est chef géologue de First Phosphate et personne qualifiée en vertu du Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers (« Règlement 43-101 »).

À propos de First Phosphate Corp.

First Phosphate est une société de développement de minéraux entièrement dédiée à l'extraction et la purification de phosphate de pointe pour la production de matériau actif de cathode pour l'industrie des batteries au lithium-fer-phosphate (« batteries LFP »). First Phosphate s'engage à produire un matériau de haute pureté, de manière responsable et avec une faible empreinte carbone. First Phosphate prévoit s'intégrer verticalement à partir de la mine jusqu'aux chaînes d'approvisionnement des principaux producteurs de batteries LFP qui recherchent le matériau actif de cathode, de qualité « batterie », provenant d'une source d'approvisionnement constante et fiable. First Phosphate détient plus de 1 500 km carrés de claims libres de redevances et à l'échelle régionale qu'elle développe activement au Saguenay-Lac-St-Jean (Québec, Canada). Ces claims contiennent du phosphate issu de formations de roches ignées anorthosites rares qui génèrent généralement un phosphate de grande pureté, dépourvu de hautes concentrations d'éléments dommageables.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Bennett Kurtz, directeur financier

bennett@firstphosphate.com

Tel: +1 (416) 200-0657

Relations avec les investisseurs : investor@firstphosphate.com

Relations avec les médias : media@firstphosphate.com

Site Web : www.FirstPhosphate.com

Suivez First Phosphate sur les médias sociaux :

Twitter : <https://twitter.com/FirstPhosphate>

LinkedIn: <https://www.linkedin.com/company/first-phosphate>

Informations prospectives et mises en garde

Ce communiqué de presse contient certaines déclarations et informations qui peuvent être considérées comme des « déclarations prospectives » et des « informations prospectives » au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. Dans certains cas, mais pas nécessairement dans tous les cas, les déclarations prospectives et les informations prospectives peuvent être identifiées par l'utilisation d'une terminologie prospective telle que « plans », « objectifs », « s'attend à » ou « ne s'attend pas à », « est prévu », « une opportunité existe », « est positionné », « estime », « a l'intention de », « suppose », « anticipe » ou « n'anticipe pas » ou « croit », ou des variations de ces mots et expressions ou des déclarations que certaines actions, événements ou résultats « peuvent », « pourraient », « seront » ou « seront pris », « se produiront » ou « seront réalisés » et d'autres expressions similaires. De plus, les énoncés de ce communiqué de presse qui ne sont pas des faits historiques sont des énoncés prospectifs, y compris, entre autres, les activités d'exploration et de production prévues de la Société, les propriétés et la composition de tout phosphate extrait, les projets de la Société en matière d'intégration verticale dans les chaînes d'approvisionnement nord-américaines, les énoncés concernant les activités d'exploration prévues de la Société, y compris sa stratégie de ciblage des forages et les prochaines étapes pour la propriété Bégin-Lamarche ; et les interprétations et attentes de la Société concernant les résultats sur la propriété Bégin-Lamarche.

Ces énoncés et autres informations prospectives sont fondés sur des hypothèses et des estimations que la Société estime appropriées et raisonnables dans les circonstances, y compris, sans s'y limiter, les attentes concernant les résultats commerciaux à long terme de la Société compte tenu de sa courte histoire d'exploitation ; les attentes en matière de revenus, de dépenses et d'opérations ; la Société disposant d'un fonds de roulement suffisant et ayant la capacité de sécuriser un financement supplémentaire nécessaire pour l'exploration des intérêts immobiliers de la Société ; les attentes concernant la minéralisation potentielle, le mérite géologique et la faisabilité économique des projets de la Société ; les attentes concernant les programmes de forage et les impacts potentiels que des programmes de forage réussis pourraient avoir sur la durée de vie de la mine et sur la Société ; estimations des coûts d'exploration minérale et de programmes d'exploration ; attentes concernant les problèmes environnementaux éventuels pouvant affecter les programmes d'exploration planifiés ou futurs et l'impact potentiel de la conformité aux lois et réglementations environnementales existantes et proposées ; réception et timing des permis d'exploration et d'exploitation et autres approbations de tiers ; réglementation gouvernementale des opérations d'exploration et de développement miniers ; attentes concernant les problèmes sociaux ou communautaires locaux susceptibles d'affecter les programmes d'exploration et de développement planifiés ou futurs ; attentes entourant les tendances économiques mondiales et les avancées technologiques ; et la poursuite de l'emploi par la Société du personnel clé.

Il ne peut y avoir aucune assurance que de tels énoncés se révéleront exacts, et les résultats réels et les événements futurs pourraient différer sensiblement de ceux anticipés dans de tels énoncés. Les facteurs importants qui pourraient entraîner des résultats réels différents des attentes de la Société comprennent : l'histoire d'exploitation limitée ; un risque élevé de faillite commerciale ; aucun profit ou revenu significatif ; des ressources limitées ; un flux de trésorerie négatif provenant des opérations et une dépendance à l'égard du financement de tiers ; l'incertitude du financement supplémentaire ; aucun dividende ; des risques liés aux fluctuations éventuelles des revenus et des résultats ; des risques assurés et non assurés ; des litiges ; une dépendance à l'égard de la direction et du personnel clé ; des conflits d'intérêts ; l'accès aux fournitures et matériaux ; les dangers de l'exploration minérale et la responsabilité et les dommages connexes ; les risques liés à la santé et à la sécurité ; la réglementation gouvernementale et les incertitudes juridiques ; les propriétés d'exploration et de développement de la société peuvent ne pas être couronnées de succès et sont très spéculatives par nature ; dépendance à l'égard de parties externes ; le titre de certaines propriétés minérales de la Société peut être contesté ou défectueux ; titre autochtone et revendications foncières ; obtention et renouvellement de licences et permis ; les risques

environnementaux et autres risques réglementaires peuvent avoir un impact défavorable sur la société ; risques liés au changement climatique ; risques liés à l'infrastructure ; les exigences en matière de remise en état des terres peuvent être lourdes ; conditions financières mondiales actuelles ; fluctuation des prix des produits de base ; dilution ; les ventes futures par les actionnaires existants pourraient faire baisser le prix des actions de la Société ; fluctuation et volatilité des prix des actions en bourse ; et les risques liés à la demande du marché. Il ne peut y avoir aucune assurance qu'une quelconque opportunité sera couronnée de succès, commercialement viable, réalisée dans les délais et dans les limites du budget, ou générera des revenus, des économies ou des bénéfices significatifs, selon le cas, pour la Société. De plus, la Société supportera des coûts pour poursuivre une opportunité particulière, qui peuvent être significatifs.

Ces facteurs et hypothèses ne sont pas destinés à représenter une liste complète des facteurs et hypothèses qui pourraient affecter la Société et, bien qu'ils doivent être soigneusement pris en considération, ils doivent être examinés conjointement avec les facteurs de risque décrits dans les autres documents de la Société déposés auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières, y compris, sans limitation, la section "Facteurs de risque" du formulaire d'information annuel de la Société daté du 29 novembre 2023, disponible sur SEDAR à www.sedarplus.ca. Bien que la Société ait tenté d'identifier les facteurs qui pourraient entraîner des actions, événements ou résultats réels différents de ceux divulgués dans l'information ou les énoncés prospectifs, il peut exister d'autres facteurs qui pourraient entraîner des actions, événements ou résultats non pas comme anticipés, estimés ou prévus. La Société ne s'engage pas à mettre à jour une quelconque information prospective, sauf selon les lois sur les valeurs mobilières applicables.



To view the source version of this press release, please visit <https://www.newsfilecorp.com/release/206392>